

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	15 fr.	7 fr.
Hors la ville de Lyon	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4. — Affranchir.

SOMMAIRE.

Les Prétendants. — Toujours le prince Louis. — Rassemblements à Paris : arrestation de 800 personnes. — Revue de la presse lyonnaise. — Assemblée Nationale : Compte-rendu de la fin de la Séance du 10 juin. — Actes officiels. — Nouvelles de Paris (Correspondance particulière.) — Extérieur : Nouvelles d'Angleterre et d'Allemagne. — Nouvelles locales. — Nouvelles des départements. — Variété : Réclamation contre le privilège des ponts sur le Rhône. — Bourse de Paris. — Bourse de Lyon. — Condition des soies.

FEUILLETON : Les incroyables et les Merveilleuses. (Fin.)

Lyon, 13 juin.

Les prétendants.

Nous en sommes aujourd'hui à nous demander : Où est la République ? Partout ce nom paraît ; en vain on cherche la chose ; ce n'est plus qu'un lichen qui tapisse nos murailles, une inscription fugitive, et qui cependant semble n'attester qu'un passé fabuleux. En effet, où est la République ? siège-t-elle à Paris, dans le Luxembourg ? Mais elle ne dit rien. De temps à autre un bruit de complot, un mouvement de foule l'arrache à son mystérieux silence, et encore, au lieu de verser la lumière sur notre chemin et d'appuyer notre espérance sur sa propre force, elle vient épaissir les ténèbres dont s'enveloppent les conspirateurs, et elle arrose de larmes le verrou qu'elle tire sur eux. Pendant que l'Assemblée se débat dans les lisières de son enfance parlementaire, et surcharge son ordre du jour d'un bagage informe de propositions, au lieu d'imprimer à ses travaux le caractère élevé qui doit marquer le début d'une révolution, elle ne s'écaille que pour présenter à son vote un projet de loi immoral, conclusion politique d'une longue série de romans, satisfaction puérile accordée aux souffrances de quelque mari séparé de corps.

Elle n'est pas dans les clubs où des orateurs à tout prix haranguent encore les quatre murailles.

Elle n'est pas dans les chantiers nationaux, où s'est accomplie, sous la risée de l'Europe et à l'effroi des vrais patriotes, la fraternité du travail et de la paresse par l'égalité du salaire. Un peu de terre remuée, le commerce anéanti, voilà la trace que laisse derrière elle la classe ouvrière.

La crainte est dans tous les cœurs, le découragement dans toutes les âmes ; en vain la pensée, dominée malgré elle par le bruit continu de la plainte, cherche à se reposer dans les considérations générales plus fortes que les événements du jour ; elle n'entrevoit qu'une nuit pleine d'effroyables tumultes. — Il semblerait qu'après trois mois, notre République n'est plus qu'un vieil édifice tombant en ruines et hanté par les revenants.

Il vient de tous les côtés à la fois, de tous les points de l'histoire, de toutes les gloires et de toutes les hontes de la France. Naguère c'étaient les spectres de Robespierre, de Marat et de Danton qui apparaissaient sur nos murailles,

maintenant c'est le tiers-parti dynastique dans la personne de Thiers et de quelques autres, ce sont les trois prétendants prêts à fermer les yeux de la République pour recommencer une mascarade de royauté.

Naguère, les prétendants et les anciens complices d'une œuvre de mort et d'aplatissement se faisaient petits.

Les mots *royalistes*, *réactionnaires* étaient des injures. Oubliions, s'écriaient-ils, nos rancunes de parti ; faisons taire la voix d'invincibles affections unies à de puissants intérêts, pour nous unir tous dans la consolidation du pouvoir, dans l'affermissement d'une république destinée à réparer tous les maux de la France, en réalisant la concorde du droit et du devoir.

Aujourd'hui la scène a bien changé. Thiers se présente à la chambre avec le prestige d'une triple nomination ; il monte sans cesse du fond de son passé : ses trahisons lui font des titres. La Révolution a besoin d'un geolier, on l'appelle ; qui, mieux que lui, excelle à enchaîner le mouvement en invoquant le progrès, à tout remuer sans déplacer rien, à supplanter la liberté par les charmes de sa rouerie politique ?

D'un autre côté, Louis Bonaparte arrive à l'Assemblée nationale avec ses deux cousins. Il y a trois mois, il se sauvait de Paris, emporté par le souvenir de Strasbourg et de Boulogne. Aujourd'hui il obtient plus de 70 mille voix. C'est un bon commencement de couronne impériale. Celui-là n'aura pas besoin d'invoquer le secours étranger ; il sera là ; il lui suffira de faire un pas pour le prendre et l'asseoir sur le trône.

Les dynastiques soupirent aussi de sourdes plaintes ; ils sont moins hardis dans l'expression de leurs désirs, mais beaucoup mieux disciplinés dans leur action souterraine. Ils n'ont pas encore fait un seul pas en assuré ; chacun de leurs actes s'enchaîne étroitement au précédent, de temps à autre comme pour rappeler le vrai caractère de l'œuvre, ils font passer la silhouette de Joinville ou d'Aumale.

Les légitimistes, par le fait qu'ils sont moins dangereux, sont devenus plus explicites. M. Genoude a enfin tiré le masque à son président héréditaire. Ce président héréditaire est un héritier de St-Louis, le descendant de tous ces grands républicains qui s'appelaient Louis XI, François I^{er}, Louis XIV. Car, il faut le dire, M. Genoude prétend que la république a existé de toute éternité en France. Si on ne s'en est pas aperçu, c'est qu'on n'a pas bien regardé. Henri V et le suffrage universel, voilà l'idéal en dehors duquel il n'y a que révolutions perpétuelles et ruines irréparables.

Nous savons que beaucoup de citoyens, sincères hier dans leur amour pour la République, tournent aujourd'hui leurs regards incertains vers l'une de ces trois ruines. La royauté leur semble la fatalité de notre histoire. Nous sommes faits pour retomber sans cesse de notre hauteur de peuple intelligent et passionné pour la liberté, dans le lit routinier du bon plaisir royal. En vain nous débattrons-nous contre cet attrait, contre cette nécessité, il faudra nous briser sans cesse

contre elle, si nous ne l'acceptons enfin par un acte irrévocable de notre volonté.

Nous le répétons encore et nous le disons sans cesse : en remontant vers le passé nous ne faisons jamais que replacer la révolution à son début. Comment puiser sa foi à la royauté dans l'impuissance du génie, dans la stérilité passagère des principes proclamés, dans la prolongation d'une crise encore plus lourde à porter pour les innocents que pour les coupables ? Pour échapper à la tyrannie des choses nous aurions recours à celle des hommes ! Bonaparte a entraîné avec lui toute sa dynastie ; qu'il reste dans le passé avec le cortège de ses victoires. Les Bourbons et les d'Orléans ne sauraient trouver dans ce trône qu'un banc de douleurs, et ajourner pour peu de temps la perpétuité de l'exil, si la colère du peuple les épargnait une seconde fois.

N'attendons le salut et la liberté de personne. Ces deux choses sortent toujours du sein éternellement fécond de la nation entière. Si nous étions des hommes nous-mêmes, nous ne demanderions pas naissance à un libérateur à tous les vents du ciel, notre force est toute en nous-mêmes. Le génie n'est souvent que l'expression de la faiblesse universelle. Il ne sortira jamais de Napoléon d'un peuple libre, et cependant le génie est de tous les climats et de tous les temps.

D***.

On prend tant de peine de tous côtés pour donner de l'importance au citoyen Louis Napoléon, que nous ne sommes pas étonnés de l'inquiétude que son nom commence à soulever de tous côtés. De nombreux agents ont été répandus dans les campagnes et ont semé son nom parmi les paysans. De là cette spontanéité qu'on a remarquée dans le triomphe de ses candidatures. Depuis qu'il est nommé, à Paris, les boulevards sont remplis de érieurs qui vendent sa biographie. Nous avons été curieux de lire ce qu'on pouvait dire pour donner des chances aux idées ambitieuses de ce prétendant. A en croire le biographe, le prince Louis n'était venu à Strasbourg et à Boulogne que pour délivrer la France du joug de Louis-Philippe et proclamer la République. Il ne parle pas de l'aigle vivant qu'il amenait avec lui et des proclamations dans lesquelles il se nommait le successeur de Napoléon en désignant M. Thiers comme son premier ministre.

Nous avons lu sur le sommaire de la biographie l'indication suivante : *Ce qui lui est destiné dans l'avenir*. Nous avons cherché à la fin de la biographie si le prince devait devenir consul ou président de la République ou s'il se portait comme futur empereur ; mais nous avons été déçus dans notre attente. La brochure se termine par un trait brillant du prince qui, étant en Suisse, a sauvé une mère et ses enfants en arrêtant les chevaux fougueux qui allaient précipiter l'attelage dans un précipice. Quant aux destinées futures du héros, il n'en est pas question pour le moment, on laisse sans doute à la perspicacité du lecteur à deviner le mot de l'énigme.

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 14 Juin 1848.

LES INCROYABLES ET LES MERVEILLEUSES.

(Fin. — Voir le numéro d'hier.)

Et encore : « Il a raison, paole d'honneur ! ze crois, meyeur avis, mon ser sevalier, que nous ferions beaucoup mieux de laisser les intigants se noyer sans nous ; allons à Clissy manger un pizon, etc. »

C'est à rendre jalouse une petite fille de six ans qui zé-zaie.

Mais le rid'cule ne se bornait pas là pour eux.

Ils portaient de longues tresses de cheveux pendantes, des sortes de cadennettes relevées derrière seulement par un peigne d'écaïlle, et dont toute la partie vagabonde et éplorée s'appelait des oreilles de chiens. Un chapeau claqué enfoui dans des bords monstrueux, et qui ne ressemblait pas mal à l'arche de Noé au milieu de son bateau, surmontait cette coiffure qui faisait tomber de chaque côté des joues quelque chose comme deux bouts de cordes à puits détressées. Le cou et tout le menton s'engloutissaient dans un système de cravate inouï ; excavation empestée d'où sortaient tous ces jolis mots sans r. Sur la cravate retombaient d'énormes boucles d'oreilles ornées de camées, grace auxquels on pouvait encore se faire une idée de ce que c'est qu'un visage complet avec sa bouche et son menton.

Sur la poitrine s'étalait tout un attirail bruyant et reluisant dont on ne pouvait prétendre faire l'analyse au premier coup

d'œil. Après une exploration persévérante, on parvenait à y distinguer un collier d'abord, puis un médaillon, puis un lorgnon ; je vous fais grace de la chaîne de montre et des autres pendeloques qui pouvaient s'y trouver amalgamés.

En parlant des cheveux, nous avons oublié un détail. Les ciseaux ne devaient plus y toucher. Le bon ton exigeait qu'ils fussent tranchés avec un rasoir, ce qui a un goût *victime* que vous ne sauriez trop apprécier. Jetez par-dessus tout cela une redingote allant à mi-cuisses, redingote couleur noisette-jaune ou bleu verdâtre avec d'immenses revers, des poches à un pied au-dessous de la hanche et un collet se terminant par une bizarre dentelure, un recroquevillage exorbitant ; ou, si vous l'aimez mieux, affublez notre personnage d'un habit à larges basques à taille carrée, faites briller sur cet habit des boutons de nacre, larges comme des pleines lunes, imaginez encore des culottes courtes de velours noir ou vert, et d'immenses bottes à revers se relevant au bout du pied en une pointe énorme et menaçante, ou mieux encore, des chausses rayées en travers, aux couleurs tranchées, aux cercles alternativement jaunes, blancs et rouges et des souliers également à la poulaine, et vous aurez une idée fort incomplète encore du costume des incroyables, car vous vous figurez mal tout ce que les tailleurs du temps savaient mettre de laides grimaces, de fronces et de rides sur le dos de leurs clients.

Dans le monde, c'était surtout au Luxembourg, chez Barras, dans les salons romains de Mme Tallien, au lycée bal-Thélusson qu'on pouvait admirer les incroyables. A propos de ce lycée bal-Thélusson, ceci nous rappelle que le jeune Thélusson se présenta un jour chez Mme de Staël dans toute

l'extravagance du costume que nous venons de décrire, et portant à la main, c'était la mode encore, — un petit bâton de cep de vigne.

« Vous portez le sceptre du ridicule, lui dit avec aigreur Mme de Staël, costumée elle-même d'une façon fort extraordinaire : elle avait une mise orientale. »

— Madame l'ambassadrice, ou plutôt citoyenne baonne, répondit finement Thélusson, c'est à vous qu'il appartient de le décerner. »

Madame de Staël faillit tomber en pamoison. Elle était piquée au vif par le trait acéré qu'elle-même avait décoché.

Ce serait faire beaucoup d'honneur aux incroyables que de leur attribuer des projets sérieux de contre-révolution : ils n'étaient que l'enseigne burlesque de ces projets, voilà tout. Ils avaient, disait-on, quelques accointances avec les membres du club de Clichy, ce qui faisait penser qu'ils professaient les opinions royalistes. Mais les *Clichyens* étaient presque tous députés, et avaient une valeur politique quelconque. Les incroyables n'étaient qu'extravagants. S'ils se disaient « hommes de Clichy », c'était par genre ; s'ils allaient au club, c'était par curiosité, par désœuvrement, ou pour s'y faire voir. A d'autres, de désirer le rétablissement de la religion des principes de subordination, de l'ordre et de la vertu, ce rocher qu'il faut que le flot populaire ne puisse pas même ébranler ; ce qu'ils voulaient eux, c'était le rétablissement des jeux et des fêtes, des joyeux soupers et des nuits de plaisirs.

Ils eurent certainement une grande signification ; ils représentèrent d'abord le parti des *honnêtes gens*, le plus nom-

On nous écrit de Paris à la date du 11 juin 1848 :

« Hier soir les rassemblements s'étaient formés assez compactes sur les boulevards Poissonnière, Saint-Denis et Saint-Martin; mais la force publique y était très nombreuse.

Les charges n'ayant d'autre résultat que de dissiper pour un moment les rassemblements qui se reformaient presque immédiatement, une fois que la troupe a passé, on a pris le parti d'occuper les issues et de bloquer le rassemblement en masse. Au moment où nous écrivons ces lignes (minuit), un certain nombre d'arrestations ont eu lieu. Les constatations que doivent faire les officiers de police appelés sur les lieux peuvent durer jusqu'au jour. Probablement les simples curieux qui, comme toujours, composent la grande majorité du rassemblement, et qui, ainsi que le dit avec raison un journal, servent de comparses aux agitateurs, ne s'y feront pas reprendre demain.

Ainsi, pendant une partie de la journée, des groupes peu considérables s'étaient formés sur le boulevard Saint-Denis, mais sans que la circulation fût interrompue. Entre six et sept heures, la masse des promeneurs s'est agglomérée sur les contre-allées du boulevard. Alors, les groupes qui stationnaient sur la chaussée se sont peu à peu augmentés et ont fait entendre la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, et les cris : *A bas Thiers ! Vive Barbès ! Vive Louis Blanc !* Ces groupes étaient composés en grande partie d'enfants de quatorze à quinze ans, au milieu desquels circulaient, comme pour les encourager, des individus dont ils semblaient suivre le signal.

Jusqu'à neuf heures, les voitures n'ont pas cessé de circuler ni même de stationner en longues files à leurs places ordinaires, hormis à la montée du boulevard Bonne-Nouvelle, dont les rampes en amphithéâtre semblent avoir été prises pour point de rendez-vous des curieux, qui s'y échelonnent et s'y groupent en étage sur dix et douze de profondeur.

Comme mesure de précaution, indépendamment des troupes de la garnison consignées dans leurs quartiers respectifs, et des piquets de garde nationale commandés aux mairies, des forces imposantes avaient été massées dans le faubourg du Temple, à la Douane et tout le long du canal, prêtes à se porter partout où besoin serait ; il en avait été de même aux abords de la place St-Georges, demeure de M. Thiers, où, dans la crainte sans doute de voir se renouveler les scènes d'avant-hier, on avait placé deux bataillons, l'un de garde nationale, l'autre de garde mobile, qui couvraient les principales rues aboutissant à la place, préservant ainsi tout un quartier de l'inquiétude où il s'était vu plonger si inopinément d'hier.

A neuf heures et demie, une bande d'environ cent individus, la plupart en blouse et précédés par une espèce de chef en paletot gris qui portait sur ses épaules un enfant de cinq à six ans, s'est détachée des groupes de la Porte Saint-Denis et a parcouru le boulevard en criant : *A bas Thiers ! Vive Barbès ! Vive Louis Blanc !* Mais arrivée au boulevard Poissonnière, cette bande a jugé, à l'attitude des promeneurs qui manifestaient vivement leur indignation, qu'il était prudent de ne pas aller plus loin, et les hommes qui la composaient se sont dispersés.

A part quelques cris séditieux, l'attitude du rassemblement de la porte Saint-Denis avait été assez calme jusqu'à onze heures ; toutes les boutiques cependant s'étaient fermées, non seulement sur les boulevards, mais dans le faubourg et dans les rues adjacentes, lorsqu'enfin, pour rendre son cours à la circulation et dégager la voie publique encombrée, la garde nationale se mit en mouvement, précédée de commissaires de police qui, après un roulement de tambours, firent à la foule sommation de se dissiper. Quelques huées, quelques sifflets se firent entendre ; mais cependant, les groupes s'écoulant sans résistance, la force publique put balayer au pas de charge le boulevard Saint-Denis, la montée

du boulevard Bonne-Nouvelle et le boulevard Poissonnière. Une halte eut lieu alors et les officiers placés en tête sommèrent en termes énergiques les bons citoyens de regagner leurs logis, en leur faisant connaître le danger auquel ils s'exposaient.

UNE HEURE DU MATIN — Arrestation de 800 personnes. — Des attroupements nombreux ont continué de stationner aux alentours de la porte Saint-Denis et de la porte Saint-Martin. Des détachements de la troupe de ligne, de la garde mobile, de la garde nationale et des dragons ont en vain essayé de dissiper les groupes qui se reformaient aussitôt. — Après plusieurs tentatives inutiles, l'ordre a été donné d'arrêter les émeutiers et les curieux qui ne voulaient pas se retirer.

En ce moment, 800 personnes arrêtées sont escortées par une force imposante jusqu'à la préfecture de police. On les fera bivouaquer dans les cours ; on croit que dans les diverses charges opérées pour dissiper les attroupements, personne n'a été tué.

Presse lyonnaise.

Les élections municipales préoccupent surtout notre presse locale. Au suprême moment, chaque journal publie les listes de toutes nuances et recommande une dernière fois l'union aux électeurs. Mais comme généralement les prétentions rivales n'ont pas su se faire de mutuelles concessions, le fractionnement des suffrages d'une majorité, marchant sans ensemble vers le même but, pourra bien assurer, dans plusieurs sections, le triomphe d'une minorité qui supplée au nombre par la discipline et l'accord. Si nos prévisions se réalisent, si la victoire reste au club central démocratique, le parti modéré ne devra s'en prendre de sa défaite qu'à la désunion contre laquelle on n'a cessé de le prémunir. Certes, les avertissements, les bons conseils ne lui auront pas manqué.

— Un jour de repos a suffi pour transformer le *Peuple souverain*. Plaintif ou menaçant la semaine dernière, il se réveille aujourd'hui d'humeur gaillarde et facétieuse. Après avoir proprement encadré, en manière de *premier-Lyon*, les votes des représentants du Rhône pour ou contre la loi sur les attroupements, il oublie la solennité du moment, la situation périlleuse de la République dont le salut dépend des élections de demain, pour s'abandonner à d'adorables jeux de mots sur certains candidats. Nous ne résistons pas au désir de citer le plus joli : « Des *farceurs* ayant effacé sur des affiches jaunes la dernière lettre du nom du citoyen *Chapier*, que reste-t-il ?... » En vérité, l'on ne sait quoi le plus admirer de la liberté d'esprit du *Peuple souverain* dans les circonstances critiques, ou de l'atticisme de ses plaisanteries. Ce journal-là ferait un calembourg sur la tombe même du club central démocratique !

— Le *Courrier de Lyon* publie de judicieuses observations sur les qualités exigées par les fonctions municipales. Il établit que ces fonctions nécessitent des études spéciales dans les finances, dans les sciences exactes et dans le droit. Il veut bien qu'on admette au conseil des chefs d'atelier probes et honnêtes, mais à la condition que la majorité de ses membres aura les connaissances nécessaires pour apprécier et défendre les intérêts de la cité.

Sous la rubrique de Paris, le *Salut Public* donne la volée à un nouveau canard ; car l'abdication de l'empereur d'Autriche, en faveur de son frère et celle dudit frère en faveur de son fils Jean, nous paraissent devoir être classées au nombre de ces nouvelles sauvages contre lesquelles notre confrère ne se tient peut-être pas assez en garde.

La *Gazette de Lyon* ne se livre à aucune espèce de lamentations sur la déconfiture électorale de l'abbé de Genoude.

Suivant l'*Union Nationale*, le rédacteur en chef de la *Gazette de France*, rendant à César ce qui appartient à César, restitue à M. de Lamartine l'idée d'une république à la base du gouvernement et de l'hérédité au sommet. C'est notre illustre poète qui, le premier, l'aurait émise dans un livre intitulé : *De la*

L'archevêque de Paris avait compté sur le prêtre éloquent pour la défense du clergé, alors qu'il était question d'une motion qui serait faite à l'Assemblée pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat. M. Lacordaire dit qu'il ne parlerait pas contre ce projet, son opinion étant favorable à leur séparation. Le supérieur insista alors pour qu'il donnât sa démission : il l'a donnée. Depuis, le bruit a couru que l'abbé Lacordaire allait réparaître dans le monde et reprendre la robe d'avocat. La première cause dont il fut chargé le conduisit à Carpentras. Jamais les détails de cette cause n'ont transpiré publiquement. Le demandeur ou plaignant était un noble vieillard, plaçant pour sa fille mineure ; les défenseurs étaient les officiers d'un régiment du voisinage. Parmi ces officiers étaient un ou deux membres des premières familles de France. L'un d'eux occupe actuellement une position éminente dans le gouvernement actuel.

Le drame était lamentable, le jeune avocat s'y livra avec toute l'ardeur dont il était capable. Le temps se passait, et M. Lacordaire ne revenait pas à Paris. En vain des offres séduisantes lui étaient faites de Paris : il restait à Carpentras au chevet d'une jeune fille qui mourait de honte et de chagrin ; et de ses lèvres expirantes, son jeune défenseur entendait des paroles de désespoir et de terreur. De tout l'hiver il ne la quitta pas. Ce fut lorsque la jeune fille fut descendue dans la tombe et alors seulement qu'elle n'avait plus besoin de consolations ni de défense que Lacordaire quitta le château désolé du noble vieillard ; il s'enlevait dans la solitude, abritant sous la robe de dominicain son cœur brisé et la haine des vices et l'iniquité du monde. L'attitude et la personne de l'abbé Lacordaire rappellent les divers états sociaux par lesquels il a passé ; en chaire, à la tribune, ou retrouve l'artiste et l'avocat.

politique rationnelle. Il est vrai que la date de cette publication remonte à 1831... L'*Union* ne nie pas précisément l'existence d'un prétendant dans sa poche, seulement elle ne l'exhibera que si la France le désire. Rassurons-nous elle l'aura ; le danger n'est pas prochain.

Le *Censeur* s'élève avec force contre les menées du parti réactionnaire qui vient de s'attaquer à la liberté de la presse. Que disaient donc ces malveillants, que le *Censeur* ressemblait au vieil Homère ? — *Quando quidem bonus dormitat Censor !*

Le *Censeur* est vieux, c'est vrai, mais il ne s'endort jamais !

Assemblée nationale.

(Suite et fin de la Séance du 10 juin.)

Le citoyen Bonafous, de Cahors, demeurant à Paris, 54, rue des Martyrs, propose : 1° la mobilisation forcée du sixième de la propriété foncière ; 2° l'émission, par l'Etat, de deux milliards d'obligations foncières avec garantie par affectation sur les domaines de l'Etat et les chemins de fer ; 3° enfin la substitution d'une banque nationale à la Banque de France. — Ren-

voi au ministre des finances. Le citoyen Aubertus, rapporteur : Le citoyen Lecomte-Bruère, de Mousseaux, près Romorantin (Loir-et-Cher), demande la suppression de tous les impôts directs et indirects (bruit) et leur remplacement (ah ! ah !) par un droit sur les successions et les donations. — Ordre du jour.

Le citoyen Chatenet, rapporteur : Le citoyen Quirier, notaire honoraire à Maignelay (Oise), demande les réformes suivantes : Changement de circonscription pour un grand nombre de départements ; retranchement du substitut dans les tribunaux de première instance.

« Quand un juge vient à manquer, il sera remplacé par le juge suppléant ; de même pour les juges de paix ; — Tarifier à 8,000 fr. le traitement de tous les préteurs de France ; — Abolition des conseils de Préfecture ; — Retraucher les contrôleurs de contributions et les inspecteurs des écoles ; — Diminuer le traitement de la magistrature ; — Suppression des pensions de retraite ; — Les fonctionnaires publics ne pourront être révoqués sans motifs, et seront mis en demeure de se justifier ; — Charger la gendarmerie de la vérification des poids et mesures ; — Supprimer les assurances contre l'incendie et la grêle, et former une caisse de secours dans chaque arrondissement pour réparer les pertes occasionnées par l'incendie et la grêle. »

Le rapporteur propose le dépôt dans les cartons de divers comités. L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Les citoyens Chinus, Dominique, Crystoul, Joseph Goutier, Charles Lyonnais, Jeaubert, se plaignent d'être détenus à tort dans la maison d'asile d'aliénés de Mareville (Meurthe). Ils se plaignent, en outre, des sévices exercés par le directeur de l'établissement et les surveillants. Renvoi au ministre de l'intérieur.

Un grand nombre de chevaliers et d'officiers de la Légion d'Honneur demandent le rétablissement de l'effigie de Napoléon Bonaparte sur la croix de la Légion d'Honneur. — Dépôt au bureau des renseignements.

M. le président : Sur la demande du ministre des travaux publics, l'Assemblée va commencer la discussion de trois projets déclarés d'urgence, et qui tendent à l'ouverture de crédits pour des travaux publics.

M. Trélat, ministre des travaux publics : Par le premier projet, je vous propose l'allocation d'un crédit de 2 millions pour la continuation du chemin de fer de Tours à Nantes. L'exécution de ce chemin présentait, dit le citoyen ministre, de grandes difficultés ; il a fallu l'asseoir, en de nombreux endroits, sur des rocs granitiques, et, en d'autres endroits, élever des chaussées pour le soustraire à l'inondation ; il a fallu aussi lutter contre l'abaissement des eaux, en sorte que le crédit, fixé d'abord à 28 millions, s'est élevé à 46 millions.

M. Stourm demande que les plans des travaux à exécuter à la gare du chemin de fer, en exécution du présent décret, soient déposés aux archives de l'Assemblée nationale.

Le projet du décret est voté avec cet article additionnel. On passe au projet de décret tendant à l'allocation d'une somme de 2 millions 950,000 fr., pour l'établissement de cinq ponts sur les routes départementales ; ces ponts seraient : 1° le pont de Montreuil, sur l'Yonne et la route nationale n° 5 de Paris à Genève ; 2° le pont de Lagny sur la Marne ; 3° le pont de Flavigny sur la Moselle ; 4° le pont de Cognac sur la Charente ; 5° le pont de Confolens sur la Vienne, pour le service des routes de Limoges à Nantes et d'Angoulême à Nevers.

M. Laussat demande le renvoi à une commission pour étudier ces projets de travaux.

L'Assemblée adopte le projet de décret. On passe au troisième décret, par lequel le ministre des travaux publics demande à imputer sur l'allocation d'un crédit de 5,400,000 fr. pour travaux de réparation aux routes nationales et départementales, une somme de 500,000 francs pour l'exécution de travaux sur les routes qui avoisinent la capitale, et de 500,000 francs pour l'exécution de travaux communaux dans le département de la Seine. Le projet de décret est adopté.

Est également adopté sans discussion, sur les observations du citoyen Trélat, un dernier décret portant ouverture : 1° d'un crédit de un million pour l'exécution entre Blancfort et Lamotte-Beuvron d'un canal de navigation dérivé de la Soudre, dans l'intérêt et l'amélioration de la Sologne ; 2° d'un crédit de un million pour l'exécution des travaux d'amélioration de la Marne, entre son embouchure dans la Seine et Dixy ; 3° d'un crédit de 500,000 francs pour le prolongement de la haute Seine en amont de Troyes, et de 500,000 francs pour l'exécution d'un canal latéral à la Seine, entre Marcilly et Nogent.

Le citoyen Falloux : Indépendamment des travaux que nous venons de voter, et qui intéressent plus particulièrement la province, il en est qui se rapportent plus spécialement à l'industrie et au commerce, et que je désirerais voir mis à l'étude. Il est un proverbe industriel qui dit : « Quand le bâtiment va, tout va. » C'est qu'en effet une foule d'industries se rattachent à la construction des maisons.

Le citoyen Falloux cite entre autres travaux ceux que nécessiteraient la régularisation et l'assainissement des abords de la Halle.

Le citoyen Mortimer-Ternaux : La ville de Paris serait toute disposée à entreprendre ces travaux, mais l'Etat a des sommes importantes qui appartiennent à la ville de Paris et qu'il ne

breux de tous, le parti réactionnaire, et toute la jeunesse amoureuse de plaisirs, et ce qui est plus singulier, quelques vieux philosophes qui avaient bien voulu faire du désordre moral, mais haïssaient fort le désordre matériel se traduisant en émeute, de ces vieux fous intraitables qui semaient le mal, et se trouvaient des plus surpris de récolter le pire, comme l'un d'eux, par exemple, qui se mit à chanter devant deux jeunes mariés :

Pourquoi nous marier,
Quand les femmes des autres
Pour être aussi les nôtres
Se font si peu prier ?
Pourquoi nous marier ?

Et ces messieurs ne voulaient pas entendre parler de terroristes !

Du reste, vous le savez, le mauvais goût des merveilleuses et des incroyables, les grecques (lisez méandres), les tunique, les bottes à revers, les habits grimaçants et contournés, ont régné ensemble jusqu'à la fin de l'Empire. La lutte entre le Romain et le Français, tous deux dans leur expression grotesque a été longue ; il n'y a que quelques années encore que les femmes, renonçant au pédantisme de leur toilette, ont emprunté les modes magnifiques du grand siècle de Louis XIV. Quant à nous, nous sommes restés de notre époque, tantôt Russes, tantôt Anglais, tantôt Français, mais toujours mal mis.

C'est l'Incrovable qui a remporté la victoire, et c'est la Merveilleuse qui en a profité. W. T.

On a expliqué de différentes manières la démission de l'abbé Lacordaire.

Voici ce que nous apprend à ce sujet un journal de Londres.

lui paie pas. Quelles sont ces sommes ?
Une voix : Mortimer-Ternaux : Un million d'une part, et
Le citoyen Mortimer-Ternaux : Je suis aussi de ceux qui veulent qu'on
1,500,000 fr. de l'autre.
Le citoyen Trélat : Je suis aussi de ceux qui veulent qu'on
s'occupe du travail à Paris ; lorsque l'ouvrier de Paris aura re-
pris toute l'activité qu'il est impatient d'utiliser, au lieu de
ces murmures, de ces menaces, qui retentissent de toutes parts,
nous aurons le spectacle heureux d'un travail fécond et mo-
nalisant.
Le citoyen Péan développe sa proposition tendant à exiger
l'appui de vingt-cinq voix au lieu de cinq pour la prise en con-
sidération de toute proposition.
La proposition, prise en considération, est discutée d'ur-
gence.
Le citoyen L. Perrée : Je demande que les membres qui ap-
puieront une proposition soient tenus de signer.
Le citoyen Donatien Marquis : Je comprends l'obstacle ap-
porté à ce déluge de propositions qui nous inondent ; mais je
m'oppose à l'obligation de la signature.
La proposition du citoyen Péan est adoptée.
Le citoyen Heckern : Un bruit vague a circulé dans cette salle.
(Mouvement.) Un régiment aurait été reçu à Troyes par la garde
nationale aux cris de : Vive la République ! cris auxquels le ré-
giment aurait répondu par ceux de : Vive Louis Napoléon ! Je
prie le citoyen ministre de la guerre de s'expliquer à cet égard.
Le citoyen Cavaignac, ministre de la guerre : J'ai tout lieu de
croire que ces bruits sont mensongers, aucun bruit de ce genre
ne m'est parvenu au ministère de la guerre ; je veux croire,
pour l'honneur de mon pays, que l'homme dont le nom est si
malheureusement mêlé dans cette affaire est innocent. Quant à
moi, je voue à l'exécration publique quiconque oserait porter
une main sacrilège sur les libertés publiques. (Tonnerre d'ap-
plaudissements.)
Oui, je le répète, malheureux, cent fois malheureux, celui
qui au lieu de consacrer son nom, son intelligence et même sa
vie au service du pays, spéculait sur les souffrances de la patrie !
(Applaudissements.)
Toute l'Assemblée pousse d'enthousiasme le cri de : Vive la
République !
La séance est levée à six heures un quart.

Actes Officiels.

On lit dans le *Moniteur Universel* :
La commission du pouvoir exécutif,
Arrête :
Le colonel Damesme, du 11^e régiment d'infanterie légè-
re, est nommé général de brigade, commandant la garde na-
tionale mobile de Paris.
Cet officier continuera à compter parmi les colonels de son
arme, et sera considéré comme étant en mission hors
cadre.

Paris, le 8 juin 1848.

Citoyen préfet,
La commission du pouvoir exécutif est informée que, depuis
quelque temps, les publications immorales et obscènes se
sont multipliées et se répandent avec une audace et une im-
punité scandaleuses. Il importe d'arrêter au plus vite un dé-
règlement aussi grave, et je vous invite à tenir la main à ce
que les lois relatives à cette partie de l'administration publi-
que soient appliquées dans toute leur rigueur.
Salut et fraternité,

Le ministre de l'intérieur,
RECURT.

— Par arrêté de la commission du pouvoir exécutif, en date
du 8 de ce mois ont été nommés :
Le citoyen Guillaume-Tell Poussin, envoyé extraordinaire
et ministre plénipotentiaire de la République, près les États-
Unis d'Amérique ;
Le citoyen Humann, envoyé extraordinaire et ministre plé-
nipotentiaire près l'électeur de Hesse ;
Le citoyen de Breteuil, secrétaire de légation à La Haye ;
Et le citoyen Edmond de Bourqueney, aspirant diplomati-
que à Constantinople.
— Par un arrêté de la commission du pouvoir exécutif en
date du 10 juin, le citoyen Gerbidon, directeur des services
administratifs au ministère de la marine, a été admis à faire
valoir ses droits à la retraite.
Un autre arrêté du même jour nomme, 1^{er} directeur des
services administratifs, en remplacement du citoyen Gerbi-
don, le citoyen Jurien, commissaire-général de la marine ;
2^e Directeur du secrétariat général et de la comptabilité, le
citoyen Blanchard, directeur de la comptabilité.
— Par arrêté du 8 juin, M. Bourdet (François-Edouard),
avocat à la cour d'appel de Paris, a été nommé chef du cabi-
net du ministre de la justice.
— C'est par erreur que, dans la liste de nomination des
préfets publiée hier, le citoyen Giraud-Teulon a été porté
dans le département du Gard. Le citoyen Giraud-Teulon est
nommé préfet des Hautes-Alpes.

PARIS, 11 juin 1848.

La ligue de la fraternité universelle a tenu, le 29 mai der-
nier, sa première séance annuelle à Londres. On a proposé
une série de résolutions parmi lesquelles nous remarquons
les suivantes :
Nous reconnaissons dans la ligue de la fraternité universelle
une association internationale pouvant, par ses principes
fondamentaux et son organisation internationale, exciter,
dans les divers pays du monde, le sentiment public contre
toute espèce de guerre d'esclavage et autres systèmes de vio-
lence et d'oppression entre les nations, systèmes qui sont di-
rectement opposés à l'esprit et aux préceptes du christianis-
me et qui violent le droit inaliénable appartenant à tout
homme d'être regardé comme un frère par les autres hom-

mes, quels que soient son pays, sa couleur ou sa condi-
tion.

Des démarches auront lieu pour engager tous les peuples
et tous les gouvernements à adopter quelques mesures pra-
tiques pour ajuster toutes les difficultés et les disputes entre
les nations, de manière à empêcher qu'on n'ait jamais recours
aux armes. Une de ces démarches sera de prendre des ar-
rangements pour tenir un congrès pacifique dans la ville de
Paris pendant le mois d'août prochain, à l'effet de discuter
et de développer cette mesure. Une députation du royaume-
uni, composée de 200 personnes au plus, sera invitée à être
présente à ce congrès, aussi bien que des députations en-
voyées par les amis de la paix en Amérique et dans les divers
pays du continent européen.

Une autre résolution porte que des démarches seront faites
auprès du gouvernement de la Grande-Bretagne pour l'en-
gager à étendre la réforme postale du *Penny-Postage* au-
delà de l'Océan, afin que des millions de sujets de colonies an-
glaises puissent perpétuer et resserrer leurs liens d'amitié avec
la mère-patrie par un échange libre et fréquent de correspon-
dances avec leurs parents et leurs amis. Cette mesure serait
un grand bienfait pour la fraternité des nations et servirait de
la manière la plus efficace pour répandre à travers le monde
la communion sociale et la bienveillance chrétienne.

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

— On assure que l'administration générale des douanes
va être prochainement l'objet d'une reconstitution com-
plète.

— Il est question d'une loi qui aurait pour but d'augmen-
ter dans des proportions beaucoup plus larges les attributions
des commissaires de police.

— Les employés et les créanciers de la liste civile de l'ex-
roi signent une pétition à l'Assemblée nationale pour se plain-
dre de la situation de la liquidation qui n'a pas fait un pas. Ce
retard lèse de la manière la plus grave les intérêts de tous les
ayant-droit.

— Deux journaux du soir s'accordent à annoncer que la
commission du pouvoir exécutif présentera lundi à l'Assemblée
nationale des *mesures d'urgence*, au sujet de l'élection du
prince Napoléon-Louis.

— M. Armand Marrast a été nommé à l'unanimité rappor-
teur de la commission de constitution.

— On lit dans l'*Union* :

On assure que le 4^e régiment d'artillerie, qui était caserné
à Vincennes, vient, sur l'ordre subit du ministre de la guerre,
de quitter cette résidence pour être envoyé en province. Il
a été immédiatement remplacé. Le 4^e est le régiment qui,
en 1856, s'était rangé, à Strasbourg, du côté de Louis Bo-
naparte.

— Une circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 5
de ce mois, porte qu'aucun réfugié ne pourra venir à Paris
pour y fixer sa résidence, s'il n'en a préalablement obtenu
l'autorisation du ministre lui-même.

— La place de Bayonne va être mise sur le pied de guerre.

— Le maire de Paris vient d'inviter, par un arrêté, tous
les citoyens du département de la Seine, appartenant aux
8 ou 900 industries françaises, à aller, du 12 au 24 de ce
mois, se faire inscrire à leurs mairies, à l'effet de for-
mer les listes électorales qui serviront aux prochaines élec-
tions des membres des quatre conseils de prud'hommes de
la Seine.

— On lit dans le *Journal de Rouen* du 10 juin :

Le bataillon du 52^e de ligne qui était en garnison dans
notre ville, a reçu hier l'ordre de se rapprocher de Paris.
Les postes qu'il occupait ont été relevés vers une heure, et
immédiatement il s'est mis en route pour Versailles, où il
doit rester en attendant de nouveaux ordres.

— On nous communique à l'instant la lettre suivante :

Monsieur,
Nous sommes priés de rectifier les bruits faux et absurdes
qui sont répandus dans plusieurs journaux sur M. Louis Bo-
naparte.

Il n'est pas vrai qu'il soit à Paris.

Il n'est pas vrai qu'il soit à Auteuil.

Il n'est pas vrai, par conséquent, que la commission exé-
cutive ait décrété sa mise en accusation.

Le citoyen Louis Bonaparte est venu ici publiquement dès
qu'il a appris la révolution de Février. Il a quitté Paris au
bout de 24 heures, sur la prière du Gouvernement pro-
visoire. Depuis, il est resté fort tranquillement à Londres, où
il n'a pu apprendre sa nomination à l'Assemblée nationale.

DÉ LAPLANTE.

3, rue d'Alger.

EXTÉRIEUR. Allemagne.

STUTTGARD, 5 juin et FRANCFORT, 6 juin. — On s'attend,
pour la Pentecôte, à une nouvelle levée de boucliers républi-
cains. — Liehnowski prépare un programme de constitution
en opposition à celui du côté gauche. On sait qu'il appartient
au côté droit de l'Assemblée.

SCHLESWIG, 5 juin. — On s'attend généralement à une ba-
taille dans le courant de la semaine. Les deux parties sont,
dit-on, très près l'une de l'autre entre Apenrade Bau et
Quard.

RENSBOURG, 5 juin. — Deux parlementaires danois sont
arrivés à Flensbourg le 5 courant. Ils venaient annoncer que,
dans le cas où la ville serait bombardée, il serait impossible
d'épargner les habitants, mais que l'on avertirait une heure
d'avance. Depuis lors, on a fait sortir les malades des hôpi-
taux.

PRUSSE, Berlin, 6 juin. — On nous écrit de Potsdam, que
le roi a le projet d'abdiquer en faveur de son frère, le prince
de Prusse. Il paraît certain que le roi est préoccupé de cette

idée, et que c'est ce qui a décidé le ministère à faire revenir
le prince à Berlin.

SCHLESWIG-HOLSTEIN, Flensbourg, 5 juin. — Nos troupes qui
sont parties ce matin se trouvent déjà en présence de l'en-
nemi.

On croit que cette nuit une attaque aura lieu. On dit que
5 ou 6000 Danois sont tellement cernés par nos troupes,
qu'ils ne peuvent pas même se retirer vers la mer.

ULDERUP, 6 juin. — Une bataille sanglante vient d'être li-
vrée. Les Danois ont été battus et mis en fuite. Ils se retirent
vers Sonderburg. On ne sait pas encore combien nous avons
eu d'hommes tués ou blessés.

— On lit dans le *Globe* de Bruxelles :

« Un fait d'une haute portée politique est sur le point de
s'accomplir : Nous voulons parler de l'abdication de l'empe-
reur d'Autriche au profit d'un de ses neveux, encore en-
fant. »

POSEN, 3 juin. — Les nouvelles du royaume de Pologne
sont à la guerre. La moitié de l'armée russe est maintenant
concentrée dans la Lithuanie. Les voyageurs portent le chif-
fre de ces troupes à 500,000 hommes. On est sur le qui vive
à Posen.

— On écrit de Bockholm au *Correspondant de Nam-
bourg* :

« Au moment où je vous écris, une canonnade terrible
se fait entendre. C'est un feu roulant ; cinq villages sont en
flammes, et quoique nous nous trouvions à une distance de
trois mille, le sol tremble et les vitres sont ébranlées. Il est
onze heures du soir, le feu a cessé. On dit que nos troupes
se sont emparées de Sonderburg. »

Angleterre.

LONDRES, 10 juin. — Le gouvernement a résolu d'employer
tous les moyens dont il peut disposer pour empêcher les
chartistes de se réunir lundi prochain. Dimanche soir, toutes
les troupes devront se réunir de nouveau à Londres, afin de
marcher au premier signal.

Les chartistes ont annoncé hier que, malgré les mesures
prises par le gouvernement pour les en empêcher, ils se
réuniraient lundi prochain. Ils ont résolu, en dépit de toute
résistance de l'autorité, de s'assembler à 2 heures et demie
et de terminer à 6 heures s'il est possible.

— On lit dans le *Morning Chronicle* :

« Un de nos correspondants nous écrit qu'il avait un bâti-
ment à Porto-Rico, prêt à prendre son chargement ; la nou-
velle étant arrivée de la perturbation des affaires en Europe
et démonstrations chartistes, les marchands n'ont pas voulu
charger. »

— On lit dans le *Morning-Post* :

Il paraît que le nouveau représentant de la France à Ma-
drid, M. Lesseps, est tout disposé à coopérer, avec M. Hen-
derson, dans l'intérêt des porteurs de bons ou créanciers du
gouvernement espagnol. Cette marche est entièrement con-
forme aux instructions qu'il a reçues de M. de Lamartine.
M. Lesseps déclare venir à Madrid pour assurer les intérêts
matériels de la France, et nullement pour intervenir en fa-
veur de tel ou tel système politique, ou de soutenir telle ou
telle dynastie. Il vient pour protéger les droits positifs de la
France, et c'est dans un but raisonnable qu'il exécute la
mission à lui donnée par le gouvernement provisoire de la
République française.

Le duc et la duchesse de Bordeaux ont quitté leur rési-
dence de Froeschdorff. Nous croyons, dit le *Morning-Post*,
avoir de bonnes raisons pour croire que Londres est la desti-
nation des touristes royaux.

NOUVELLES LOCALES.

De forts piquets de garde nationale avaient été convoqués
ce matin, dans tous les quartiers, pour la surveillance des
sections, et malgré le mauvais temps, les électeurs s'empres-
saient de se réunir pour déposer leurs suffrages.

— Dans la journée de samedi, quelques rassemblements
d'ouvriers mineurs ont eu lieu à St-Etienne. La garde na-
tionale, la troupe de ligne et un détachement de dragons sont
parvenus à les faire rentrer dans l'ordre, à la suite de quel-
ques arrestations. Ces rassemblements avaient pour objet la
demande de six journées de travail par semaine, et l'élargis-
sement de deux ouvriers, arrêtés dans la nuit.

— M. Bineau nous prie d'annoncer que la tenue des élec-
tions municipales n'empêchera pas que la leçon de chimie
de la Faculté des sciences n'ait lieu mercredi prochain, à
l'heure ordinaire.

— La récolte des cocons est très avancée dans l'Ardèche.
On annonce même que, dans plusieurs localités, elle est
tout-à-fait terminée. Quant au prix de ceux qui ont été ven-
dus, il ne s'est élevé jusqu'à présent qu'à 4 fr. 75 c. le kil.
beaucoup de personnes préfèrent les filer que de les livrer
pour si peu.

M. Lortet a adressé la lettre suivante au rédacteur du
Censeur :

Citoyen,
Je vous ai déjà demandé deux congés pour cause de santé.
Je suis toujours dans le même état de faiblesse et d'incapacité
de travail. Je n'ose pas même me remettre en route pour ren-
trer à Lyon. Cette récurrence d'une affection dont j'ai déjà été
malade pendant deux ans, ne me paraît pas d'espérer un réta-
blissement prompt on dans un délai déterminé.

Je ne puis vous demander un congé indéfini. Je vous prie,
en conséquence, d'accepter ma démission de représentant du
département du Rhône. Comme je n'en remplis pas les fonc-
tions dans les moments difficiles, je ne puis plus longtemps en
conservé le titre.

J'ai hésité, afin de ne pas déranger mes concitoyens pour

une nouvelle élection; mais je ne puis différer plus longtemps et laisser ainsi la députation du Rhône incomplète. Nous avons les uns et les autres trop compté sur nos forces.

Le patriotisme des citoyens du Rhône leur rendra facile le travail de cette élection. Ils sauront me donner un successeur plus capable que moi sous tous les rapports.

Agréé, Citoyens, etc.

LOBRET.

Strasbourg, le 26 mai 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

Comité des Subsistances.

Citoyens,

Les membres du Comité Central composant le Comité des subsistances de la ville de Lyon, présentent à leurs Concitoyens le compte-rendu de leur gestion, qui date du 26 février et s'arrête au 6 juin 1848.

Ils font remarquer que, pendant les premières semaines, ils ont eu à pourvoir aux besoins de nos frères des communes suburbaines, aux postes de la garde nationale avant son organisation, à plus de 7,000 travailleurs inscrits pour les chantiers, non encore admis, et en dehors de ces divers services, chaque jour, à plus de 30,000 citoyens.

Le Comité, en se retirant, emporte avec lui la satisfaction d'avoir puissamment contribué dans notre ville au maintien de l'ordre et de la tranquillité, et à la fondation de la République.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 7 juin 1848.

VIVE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE!

Les membres du Comité des Subsistances présents,

EDANT, SAUNIER, Fleury DRIVON, Camille

GÉRY, SÉZANNE, Auguste MORLON, RO-

BERT, SCHMITH.

1,228,333 k. pain à 52 c., 31 c. et 50 c.	fr. 580,789 43
255,886 3/4 k. viande à 90 c.	212,298 07
29,538 litres vin à 55 c.	10,538 50
263 1/4 k. charcuterie à 2 f. 20 c.	585 33
144 k. fromage à 1 f. 40 c.	201 60
911 1/4 k. chandelles à 1 f. 40 c.	1,275 75
1,528 1/2 hect. charbons à 1 f. 60 c.	2,445 60
635 paires de souliers à 5 f. 50 c. et 6 f.	3,789 50
364 chemises à 2 f. 50 c.	910 »
62 blouses à 5 f.	186 »
204,620 grammes tabac	1,636 96
Repas en francs	334 80
Dépenses diverses	86 15

Total. 614,875 71

NOTA. Il est à remarquer que, dans le compte-rendu publié le premier mai par le citoyen maire, ne figuraient que les bons de subsistances payés, mais non ceux encore entre les mains des fournisseurs.

BULLETIN DES SOIES.

Aubenas, 10 juin. — On a acheté aujourd'hui quelques parties de soies inférieures à 25 fr. le kilo. Les jolies soies ne se montrent pas. Les affaires sur cet article n'auront une activité réelle que lorsqu'il paraîtra de la soie nouvelle. Alors les cours s'établiront d'une manière fixe pour toutes les qualités.

On a commencé quelques achats de cocons dans les prix de 1 fr. 90 à 2 fr. le kilo. Beaucoup de vendeurs reculent devant ces prix, et préfèrent filer leur récolte. Il y avait quelques échantillons à notre marché, mais pas en grande quantité; du reste, la plus grande partie est encore en bruyère. On croit que les prix s'établiront de 1 fr. 80 à 2 fr. le kilo, suivant les qualités. Les mouliniers fileurs sont bien décidés à ne pas dépasser 2 fr. le kilo.

A Bourg-Saint-Andéol on a cédé quelques chambrées à 1 fr. 75 et 1 fr. 80 le kilo. A Anduze on a payé 2 fr. à 2 fr. 10 le kilo. On croit que les prix baisseront, et ce qui le porterait à croire, c'est qu'il y aura une abondante récolte et une grande rareté de numéraire.

Beaucoup de fileurs ne feront cette année qu'une petite campagne d'automne.

Autre correspondance.

Aubenas, 10 juin. — Le prix des soies, tant à Joyeuse qu'à Aubenas, est de 12 fr. 15 c., 13, 14 et 15 fr. le demi kilo, pour ce qu'il y a de plus fin en organin.

Il a paru sur le marché de la soie nouvelle, bien filée; mais les acheteurs ne veulent pas dépasser le prix de 14 fr. 50 c. le demi kilo.

Les cocons valent 2 fr. le kilo; à ce prix, les propriétaires ne peuvent se décider à le céder, car à peine s'ils rentreraient dans leurs frais; cependant ils ont des dettes, des impôts à payer, et ils ne trouvent pas à emprunter. Combien la création des bons

hypothécaires paraît indispensable dans ce moment! Le gouvernement doit y songer sérieusement.

A Valence, à Romans, le prix des cocons et de 1 fr. 80 à 2 fr. La récolte et généralement abondante.

A Marseille, à l'exception de quelques balles pour la réexportation, les transactions sont tout à fait nulles. On attend de connaître le prix réel des cocons sur les divers marchés pour établir le prix approximatif auquel devront revenir les soies. Il s'est vendu 18 balles brousse à 12 fr. le demi kilo.

(Courrier de la Drôme.)

DEPARTEMENTS.

On lit dans le *National de l'Ouest* à Nantes, du 7 juin :

On avait demandé au Gouvernement, pour Nantes et d'autres villes de l'Ouest, la création de gardes nationales mobiles. Il a été reconnu, nous assure-t-on, qu'une force armée spéciale était nécessaire pour le cas de résurrection de la guerre civile; et l'on parle, comme d'une chose arrêtée, de l'organisation d'un corps de gendarmerie mobile.

— On écrit de Lorient, que la compagnie de chauffeurs-mécaniciens manquant de sujets, il est fortement question d'autoriser pour ce corps, ainsi que pour l'armée de terre, des engagements de trois ans. Cette mesure permettrait à un grand nombre d'ouvriers capables d'attendre, dans une position assurée, la fin de la crise industrielle qui les laisse sans travail. Il est question aussi de recevoir ces engagements à Nantes, ou de transporter à Lorient, par un vapeur de l'état, les ouvriers qui se proposeraient pour être admis en qualité de mécaniciens ou de chauffeurs.

— On lit dans le *Journal de Toulouse* :

De nouveaux troubles ont, dit-on, éclaté dans l'arrondissement de Saint-Gaudens. Des troupes de la garnison sont parties hier au soir et ce matin de Toulouse pour cet arrondissement.

VALENCIENNES. — On vient de faire, aux environs de Maubeuge, une découverte importante qui pourrait bien se rattacher à quelque complot tramé contre la République.

Avant-hier, 5 juin, la douane de Maubeuge, prévenue qu'une fabrication clandestine d'armes avait lieu dans l'établissement de MM. Pecqueriaux et compagnie, de Louvroil, s'est transportée chez ces citoyens, et y a saisi une assez grande quantité de poignards entièrement achevés et déjà disposés pour être envoyés à leur destination. Des lettres adressées aux destinataires ont été également saisies, et faciliteront beaucoup les recherches de la justice. Ces lettres font, dit-on, pressentir que ces armes, dirigées sur Paris, devaient servir à une seconde édition de l'échauffourée du 13 mai.

Les poignards sont moins longs et moins larges que ceux de l'infanterie. A la place de la poignée en cuivre de ces derniers, se trouve une pointe destinée probablement à être encastrée dans un bâton ou dans un manche de bois.

La fabrication en était, dit-on, faite exclusivement par les frères Pecqueriaux eux-mêmes, et par un petit nombre d'ouvriers discrets et dévoués.

La nouvelle de cette découverte, promptement répandue dans Maubeuge, y a causé une indignation générale. La pensée que les frères Pecqueriaux avaient sciemment trempé dans la préparation d'une nouvelle tentative contre l'Assemblée nationale avait surtout exaspéré les gardes nationaux contre ces industriels. Nous espérons cependant qu'ils pourront donner à la justice des explications.

Variétés.

Réclamation contre le privilège des ponts sur le Rhône.

(Suite et fin. — Voir les numéros des 10 et 11.)

Nous ne confondons pas d'ailleurs les premiers acteurs de cette longue conspiration contre l'intérêt public, avec un certain nombre d'actionnaires actuels; nous savons que la fusion des intérêts opérée par la création des quatre nouveaux ponts a dénaturé le personnel de la compagnie primitive, et que les actions, en se multipliant, ont dû changer de mains; mais parce que nous admettons que les porteurs actuels sont en partie de bonne foi, cela suffit-il à effacer la tache originelle, et peuvent-ils ôter au public le droit d'accuser les premiers actionnaires :

1° D'avoir 1° perçu, pendant vingt-cinq ans et plus, un droit de péage double et partant illégitime, quoique autorisé par des ordonnances;

2° De s'être fait concéder en 1824, pour le pont Morand, une prolongation de jouissance de cinquante-six ans sans droits sérieux et en alléguant un préjudice illusoire; prorogation d'ailleurs illégale, et que nous n'exhumons du néant où elle doit rester, que pour mieux faire voir jusqu'où peut aller l'abus des influences;

3° De s'être parés d'un privilège qui n'existait pas, soit qu'il fût aboli par la loi précitée, soit qu'on en ait forcé les conséquences;

D'en avoir prudemment, par des traités, esquivé la discussion périlleuse, et par cette manœuvre habile plus que loyale, fait en qu'une concurrence avantageuse pour le public;

4° Et enfin de s'être fait accorder par une influence fatale, une jouissance de quatre-vingt-dix-neuf ans pour les trois ponts de l'Hôtel-Dieu, de Saint-Clair et du Collège, alors que les trois missions des compagnies concurrentes ne demandaient que cinquante ans pour le premier, quarante ans pour le second, et vingt ans pour le dernier.

C'est donc un malheur pour ces actionnaires nouveaux et dont nous ne pouvons que les plaindre, s'ils se sont placés dans une position justement attaquable.

Le bien de quelques-uns ne doit pas prédominer le bien général, et si leur imprévoyance les a nantis de titres d'origine vicieuse, il nous paraît juste qu'il en subissent la conséquence.

Ils ne seront pas d'ailleurs plus maltraités que ceux, et le nombre en est immense, que la crise politique et commerciale a si rudement frappés. Propriétaires, négociants, marchands, artisans, rentiers, actionnaires de canaux, de chemins de fer et autres industries, ne souffrent-ils donc pas tous dans leurs intérêts, et en face de ses abnégations muettes et généreuses, il faudrait laisser debout et entier un privilège fondé par l'intrigue parce qu'ils en sont les héritiers de bonne foi, ce serait, selon nous, mal connaître sa position et mal connaître la République.

Nous n'entendons ici faire appel ni à la violence, ni aux passions, mais nous croyons en avoir dit assez pour faire comprendre la nécessité d'une prompt conciliation, et voici notre conclusion :

Le bien de la commune de la Guillotière, et spécialement de la section des Brotteaux, les nombreux intérêts qui s'y rattachent dans la ville de Lyon, le besoin pressant de soulager les classes pauvres d'un droit onéreux exigent depuis longtemps l'affranchissement d'un des ponts du Rhône.

Le pont Morand aurait encore, aux termes des lettres-patentes de 1771, droit à une jouissance de 22 ans; mais ces 22 ans ont été largement escomptés d'avance par les 25 ans de double péage perçu de 1796 à 1822 et même 23. Dans notre opinion, sa concession serait à terme.

D'autre part, la faiblesse reconnue de sa construction qui n'est plus en rapport avec les exigences croissantes du service des communes qu'il relie, ni de celui des forts auxquels il peut, d'un instant à l'autre, être appelé à servir d'intermédiaire.

Les périls qu'il fait journellement courir à la navigation par l'étroitesse de ses arches, réclament incessamment sa reconstruction qui devra être aux frais de l'Etat et dont il deviendra la propriété comme route nationale (1).

Par ces motifs, nous croyons n'émettre qu'une opinion juste et modérée en demandant au nom du public, à la compagnie des ponts, qu'elle cède dès aujourd'hui la propriété du pont Morand à la République, et qu'elle continue de percevoir le droit de passage sur les quatre autres seulement, même pendant le temps dont il lui reste encore à en jouir.

Un dernier mot encore :

Nous ne voulons que ce qui est, que ce que nous croyons juste et raisonnable. Il y a quelques mois, nous le savons, c'eût été peut-être une vaine prétention; mais la République ne raisonne pas comme la monarchie. Elle sait se préoccuper des classes délaissées par sa devancière, elle a le droit et le pouvoir de relever ses actes odieux, et son règne est celui de la justice. (Suivent soixante-quinze signatures.)

(1) A cause du cours d'Herbouville et du quai Saint-Clair, qu'il unit au cours Bourbon et qui sont dans la catégorie des routes de 1^{re} classe.

Bourse de Lyon du 15 juin 1848.

CHEMINS DE FER. — Rouen, 407 50 comp. — Loire, 220 comp. — Orléans, » » comp. — Lyon, 512 50 comp. — Marseille, 226 25 comp. — Cinq 0/0 68 60.

CONDITION DES SOIES. — Mardi, 15 juin 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 28. — Ouvrées, 25. — Grèges, 5. — Dernier numéro, 421.

AVIS.

Le bureau d'abonnement au journal *LA LIBERTÉ*, et le dépôt de numéros pour la vente, établis précédemment chez M. MERA, rue Lafont, ont été transférés, à partir du 50 mai, chez M. Guilbert, libraire, rue Puits-Gaillet, 3.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ.

FACTEURS LYONNAIS.

TRANSPORT ET AFFICHAGE D'IMPRIMÉS

Pour les villes de Lyon, la Guillotière, les Brotteaux, Vaise et la Croix-Rousse.

BUREAUX : A LYON, RUE D'ALGÉRIE, 2, A L'ENTRESOL.

L'Administration des Facteurs Lyonnais se charge :

De la rédaction, de l'impression et de la distribution à domicile des Avis, Circulaires, Mémoires, Lettres de faire part, Billets de garde, Cartes de Visite et de toutes espèces d'imprimés, etc., etc.;

De l'affichage, de la rédaction et de l'impression des Affiches;

Du transport des Journaux, des Brochures, des Feuilles périodiques, etc., etc.;

De la rédaction des Annonces et Réclames; De l'insertion et de l'abonnement à tous les Journaux français et étrangers.

Enfin, l'Administration met à la disposition du public son zèle et son activité pour donner à toutes les industries la plus large publicité.

NOUVELLE CARTE

du département du Rhône.

Revue, corrigée et augmentée de vingt-deux chemins de grande communication, du tracé des chemins de fer de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon.

La population de la ville et du département pour 1848.

Une feuille grand-aigle, très-bien coloriée,

prix, 4 fr. — Se vend chez tous les libraires, marchands d'estampes et papetiers.

A VENDRE

Par suite de dissolution de société,

UN ATELIER DE MOIRAGE

Pour les étoffes de soie, monté à neuf, ayant déjà fonctionné. Les cylindres et accessoires sont dans un état parfait. — On pourrait céder le bail de l'appartement, situé dans un quartier de fabricants.

S'adresser au bureau de l'imprimerie, Cours de Brosse, 8, au premier, à la Guillotière.

SEUL VÉRITABLE SAVON GLAISE.

Dépôt général pour tous les épiciers, 10, rue

de la Cage, magasin de laines et de couvertures, au Mouton Blanc.

UNE BROCHURE

ayant pour titre :

Réclamation contre le privilège des Ponts sur le Rhône.

Chez MM. Gerardier, libraire, pl. de Bellecour, Mazoyer, marchand de musique, rue

Saint-Pierre;

Quinet Félix, cours de Broches, à la Guillotière;

Potalier, papetier, cours Morand. Brotteaux.